



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
Télécopie : 02 38 51 87 51
E-mail : javer-audit@javer.fr

4M CORPORATE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 600 000 euros

2 Villa Montgolfier
94410 SAINT MAURICE

En cours d'immatriculation au R.C.S de CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Société de commissariat aux comptes

SARL au capital de 10 000 Euros

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
RCS Orléans 430 316 810 – N°intracommunautaire : FR 43 430 316 810 – Code APE 6920Z

RAPPORT SUR LA VALEUR DES APPORTS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique de la société 4M CORPORATE en date 14 février 2024, concernant l'apport de titres de société dans votre société, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées : à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions nouvellement émises par la société.

1. Présentation de l'opération et description des apports

Il résulte du projet du traité d'apport les informations suivantes :

1.1 Personnes concernées :

La société qui recueille l'apport :

4M CORPORATE,

Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 euros

Dont le siège social est situé 2 Villa Montgolfier 94410 SAINT MAURICE

En cours d'immatriculation au R.C.S de CRETEIL

Représentée par Monsieur Mustapha MOUHMOUH, président.

Selon les projets de constitution de la société,

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation,

Le capital social est divisé en six cents (600) actions de mille (1000) euros chacune, intégralement libérées, attribuées en totalité à Monsieur Mustapha MOUHMOUH.

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : toutes prises de participations directes ou indirectes, toutes affaires commerciales, industrielles ou immobilières, seule ou avec un tiers, pour son propre compte ou celui d'un tiers au moyen d'achat, vente ou échange de toutes actions, parts ou valeurs mobilières et, d'une manière générale, par la détention de tous titres de sociétés et, à cet effet, la société pourra notamment participer à toutes souscriptions, faire tous emplois de fonds, gérer et exploiter toutes participations dans toutes entreprises.

L'apporteur :

Monsieur Mustapha MOUHMOUH

De nationalité française, né le 24 juillet 1979, à CHAMBERY (73).

Demeurent au 147 rue du Général de GAULLE 94350 VILLIERS SUR MARNE.

Marié avec Madame Mounia BOUKDOUR, née le 15 novembre 1980 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts.



1.2 Objectif de l'opération :

Selon le contrat d'apport qui vous ait présenté, l'apport consenti porte sur les actions de la Société :

MAVIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €,
dont le siège social est situé 2 Villa Montgolfier, SAINT MAURICE (94410),
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 893 227 488
Représentée Monsieur Mustapha MOUHMOUH en qualité de Président.

1.3 Description des apports :

Les différents apports sont constitués par les éléments suivants :

Monsieur Mustapha MOUHMOUH apporte à la Société Bénéficiaire, sous les conditions et garanties ordinaires la pleine propriété de 500 ACTIONS de la société MAVIS.

Pour la société **MAVIS SAS**,

Le capital social total s'élève à ce jour à la somme de 50 000 euros divisé en 500 actions.

La durée de la société est de 99 ans à compter du 22 janvier 2021.

La date de clôture de l'exercice social est le 30 septembre de chaque année.

Cette société a pour objet social :

Commerce de gros et au détail de produits de quincaillerie et outillage - Prestations de services associées.

L'apport décrit ci-dessus porte sur 500 actions représente 100 % du capital et des droits de vote de la société MAVIS SAS.

Selon le contrat d'apport, l'ensemble des biens apportés est estimé à : 600 000 euros.

2. Diligences mises en œuvre

2.1 Observation générale :

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société 4M CORPORATE sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué par les apporteurs.

En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus une validation du régime fiscal applicable aux opérations.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « dues diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération d'apport.

J'ai effectué nos diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette

mission. S'agissant d'apport de titres de société commerciale, ou immobilière, ou de fonds de commerce, mes diligences relèvent des techniques d'évaluation d'entreprise par référence à des valeurs patrimoniales, et/ou des valeurs de rendement.

2.2 Diligences effectuées :

S'agissant des valeurs individuelles proposées dans le contrat d'apport, mes diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages l'existence ou la réalité des apports ;
- Analyser les méthodes retenues pour la valorisation des actifs apportés ;
- Examiner, par sondage, les différents actifs et passifs de la société MAVIS SAS, présents dans les comptes du 30 septembre 2023 ;
- Vérifier à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Afin de réaliser mes diligences, j'ai obtenu et examiné la copie des documents suivants :

- Les états financiers de 2022 et 2023 ;
- Le détail de certains éléments comptables qui composent l'actif et le passif de la société MAVIS, au 30 septembre 2023 ou à ce jour.

Concernant les opérations générales :

- Le contrat d'apport au bénéfice de la société en constitution des apports ;
- Les statuts des différentes sociétés impliquées dans l'apport ;
- Copie des PV d'AG 2022 et 2023 pour les différentes sociétés impliquées dans l'apport ;
- Examen des projets de résolution pour l'AGOA sur les comptes 2023 ;
- Rencontré les dirigeants de la société et/ou ses conseils, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées.

3. Appréciation de la valeur des apports

3.1 Appréciation des apports individuels :

Selon les comptes annuels 2022 et 2023, la société MAVIS présente les chiffres suivants (hors opération exceptionnelle) :

(en k€)	2023	2022
<i>Nb de mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>21 mois</i>
Les capitaux propres	317	176
Actif immobilisé net	74	50
Fonds commercial	0	0
Les emprunts nets	46	32
Compte courant d'associé	75	23
Le chiffre d'affaires	1552	1188
Productions de l'ex	1559	1188

EBE	202	164
Résultat d'exploitation	191	162
Résultat net	143	121
CAF	154	123

Au regard de la situation comptable présente ci-dessus, il semble que l'on peut noter une situation saine dans les résultats des années de références.

Au regard de tous ces éléments, les apports peuvent être valorisés de la façon suivante :

Afin de valoriser la société, je propose de combiner plusieurs méthodes d'évaluation de société à partir d'une activité normative sur la base des comptes 2022 à 2023 (hors activité exceptionnelle).

(en k€)	Valeur normative
L'EBE	183
Le résultat d'exploitation	176
Le Résultat net	132
La CAF	138

Méthodes à retenir :

- Méthode patrimoniale sur la base de l'actif net réévalué ;
- Méthode du Goodwill sur la détermination de la Rente du Goodwill ;
- Méthode de la capitalisation de la CAF et/ou de l'EBE ;
- Méthode de productivité sur le résultat net moyen.
- Méthode des « Discounted Cash-Flow » sur les flux nets de trésorerie futurs.

La valorisation des titres de la société apportée doit coïncider avec la fourchette haute et basse des différentes méthodes ci-dessus présentées.

A la lecture du projet de contrat d'apport, la valeur globale retenue de la société MAVIS est de 600.000 euros pour la totalité des actions.

3.2 Appréciation globale des apports :

S'agissant de la valeur des apports prise dans leur ensemble, mes diligences relèvent des techniques d'évaluation d'entreprise par référence à des valeurs patrimoniales, et/ou des valeurs de rendement, et/ou des valeurs analogiques.

Compte tenu du contexte de cette opération, des valeurs d'apport retenues et de l'évolution globale de l'activité sur l'exercice comptable en-cours, les valeurs qui m'ont été indiquées dans le projet d'apport m'apparaissent comme raisonnables et justifiées.

4. Rémunération des apports :

Sans me prononcer sur le rapport d'échange, je viens décrire ici la rémunération prévue au contrat d'apport.


JAVER AUDIT SARL

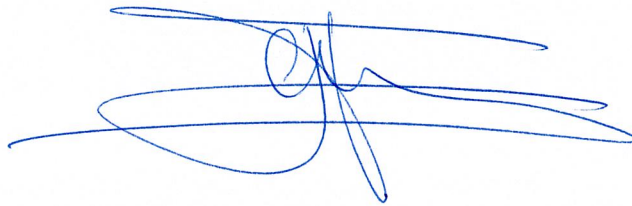
Les apports précédemment cités sont rémunérés dans la société bénéficiaire 4M CORPORATE par la création de 600 actions nouvelles de 1000 euros chacune, et dont le détail est décrit dans l'article II du contrat d'apport.

Conclusion :

En conclusion de mes travaux à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur nette des apports en nature s'élevant à 600.000 euros n'est pas surévaluée et qu'en conséquence, elle est au moins égale à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire.

Orléans, le 14 mars 2024,

Le commissaire aux apports
JAVER AUDIT SARL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned above the name 'Anil Javer-Kala'.

Anil Javer-Kala